



Déclaration préliminaire Intersyndicale

Comité Social d'Administration territorial de la Polynésie Française

A Tahiti, le 21 juin 2024

Ce CSA est convoqué dans un contexte d'instabilité politique marqué par la recrudescence de l'extrême droite suite aux élections européennes. Malgré la distance avec la métropole, la Polynésie française n'est pas épargnée et plonge notre pays dans une période de turbulence et d'inquiétude quant à la possibilité que l'extrême droite arrive au pouvoir.

La dissolution de l'Assemblée nationale et le délai très court pour l'organisation des élections législatives sur notre territoire ne permettent pas de combattre l'extrême droite dans les îles les plus éloignées. Le taux de participation (13%) met en évidence la nécessité de mener un travail de sensibilisation au plus près de la population.

Nous tenons également à rappeler notre attachement aux fondements de la justice des mineurs et nous nous opposons radicalement aux mesures annoncées par le 1er ministre. Pour rappel, la comparution immédiate, la modification du principe d'atténuation de responsabilité pénale et la mise en œuvre sans délais de la MIE.

Par ailleurs, concernant, l'organisation des Comités Sociaux d'Administration de la Polynésie Française, nous tenons à souligner que le planning prévisionnel de ces instances de dialogue social n'est pas respecté et de surcroît, nous ne sommes pas avisés de leur annulation. Evoquons également l'absence des documents, des comptes-rendus et des sujets abordés uniquement pour « partage ou faire le point ».

A plusieurs reprises, nous avons évoqué avec vous, Madame la Présidente, ces difficultés et nous avons émis des réserves quant à votre volonté d'instaurer un réel dialogue social. Vous nous affirmez le contraire et nous espérons que cela se traduira par des actes et un investissement plus conséquent dans l'organisation de ces instances et les documents s'y afférents.

Pour finir, les dernières annonces concernant la création de l'UEHDR ne présage pas un avenir serein alors que nous devrions nous féliciter de cette avancée éducative pour les mineurs suivis sur notre territoire. En effet, l'absence directeur de service et de CADEC pour cette structure d'hébergement se rajoute à votre départ et celui de la directrice de service du STEMOI. Il n'y aurait donc plus de « capitaine » à bord du navire puisque le DTA serait également sur le départ. Aussi, ces mutations vont fragiliser notre fonctionnement, insécuriser les équipes et de fait auront un impact direct ou indirect sur la qualité des suivis de nos jeunes.

C'est pourquoi, dans ce contexte politique et en lien avec les sujets évoqués, le SNPES-PJJ/FSU et l'UNSA boycottons le CSA-T de Polynésie Française.